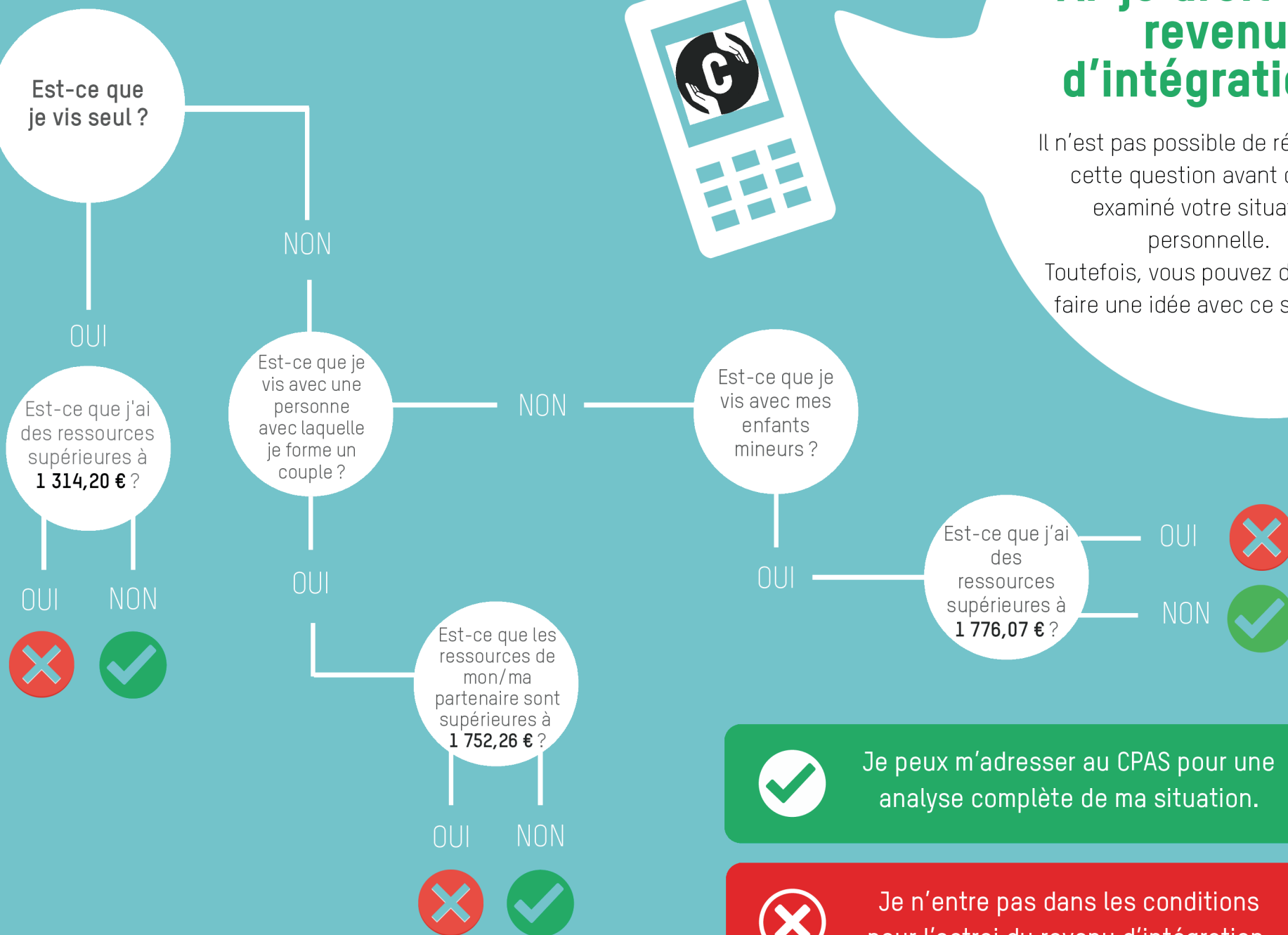


# Ai-je droit à un revenu d'intégration ?

Il n'est pas possible de répondre à cette question avant d'avoir examiné votre situation personnelle.  
Toutefois, vous pouvez déjà vous faire une idée avec ce schéma.



Je peux m'adresser au CPAS pour une analyse complète de ma situation.



Je n'entre pas dans les conditions pour l'octroi du revenu d'intégration.

# Ai-je droit à un revenu d'intégration ?

Il n'est pas possible de répondre à cette question avant d'avoir examiné votre situation personnelle.  
Toutefois, vous pouvez déjà vous faire une idée avec ce schéma.



Est-ce que je cohabite avec mes enfants majeurs et/ou avec mes parents au 1er degré (père/mère) ?

OUI



Est-ce que j'habite avec d'autres personnes (hors conjoint ou conjointe, parents au 1er degré, enfants) ?

OUI

Est-ce que j'ai des ressources supérieures à 876,13 € ?

OUI



NON



Je peux m'adresser au CPAS pour une analyse complète de ma situation.



Je n'entre pas dans les conditions pour l'octroi du revenu d'intégration.